

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 MAI 2026

Le vingt-sept mai deux mille vingt-six à 19 heures 00, les membres du conseil Municipal de la Commune de DOURGES se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée le 21 mai 2026 par Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony (Proc de Mme BARLET Stéphanie). Mme WERQUIN Mildred (Proc. De Mme POCLET Dominique). M. THUILLIEZ Laurent. Mme MIJUN Peggy. MM. BAILLET Alain. LENBA Ouassini. Mme LECOCQ Monique. M. SIX Roland. M. RAVEZ Jean-Marie (Proc. De M. SCHOLLART Denis). Mme MADAU Graziela. M. SERIO Bernard. Mmes DUJARDIN Séverine (Proc. De Mme GOUAL Rahma). LEMAIRE Sabrina. M. CROISIER Benjamin. Mme DUBAR Pauline. M. BOUGHEZAL Julien. Mme JOLY Audrey. M. RICHARD Frédéric (Proc. De Mme CABOCHE Cécile). M. FERNAND Matthieu. Mme DIOUANI Sarah (Proc. De LAMPIN Laurence).

Absents ayant donné procuration : Mmes BARLET Stéphanie. POCLET Dominique. M. SCHOLLART Denis. Mmes GOUAL Rahma. CABOCHE Cécile. LAMPIN Laurence.

Absents excusés : Mme BLONDEAU Nathalie. MM. BLONDEAU Olivier. GIBOIRE Antoine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame DIOUANI Sarah.

Ordre du Jour

- 1 – APPEL
- 2 – DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SÉANCE
- 3 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR BOUGHEZAL JULIEN, 2EME ADJOINT
- 4 – MISE A JOUR DE L'ORDRE DU TABLEAU DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DES DELEGATIONS DE FONCTIONS
- 5 – INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS – ADOPTION DU TAUX DE BASE DANS LE RESPECT DE L'ENVELOPPE GLOBALE
- 6 – INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS – APPLICATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE
- 7 – MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR BOUGHEZAL JULIEN
- 8 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL - COMMISSIONS MUNICIPALES
- 9 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire ouvre la séance et salue l'Assemblée.

1 - APPEL

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame DIOUANI Sarah est désignée Secrétaire de séance.

3 – DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR BOUGHEZAL JULIEN, 2EME ADJOINT

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « la fixation du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal, lequel détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

Par délibération en date du 28 mars 2026, le Conseil Municipal a décidé de fixer à 8 le nombre d'adjoints.

Le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Suite à la démission de Monsieur BOUGHEZAL Julien, 2^{ème} Adjoint, il est proposé de ne pas procéder à son remplacement en qualité d'Adjoint au Maire et de réduire le nombre d'Adjoints à 7.

Madame Sarah DIOUANI : *« J'ai une remarque à faire sur la suppression de la Commission « Sport – Culture ». Je trouve regrettable de supprimer cette commission qui pour moi est très importante. On est quand même une Commune de 6 000 habitants et on sait tous ici, de part les représentants d'associations, que le tissu associatif sportif et culturel est très investi au sein de la commune et représente un acteur majeur dans la Commune. C'est vraiment regrettable et je ne comprends pas l'objet de la suppression. »*

Monsieur le Maire : *« Je vais vous répondre. Comme nous proposons de réduire à 7 le nombre des Adjoints, automatiquement cela réduit le nombre des commissions. La commission en tant que telle sera supprimée mais les différentes thématiques seront réparties dans les autres commissions. On retrouvera ainsi le sport dans la commission N°5 et la culture dans la commission N°1. Les sujets ne seront pas écartés, ils seront évoqués dans les commissions précitées. »*

Madame Sarah DIOUANI : *« Monsieur le Maire, vous avez toujours été très attaché au tissu associatif culturel et sportif. Je crains qu'en supprimant cette commission, il n'y aura plus de réel pilotage de l'action culturelle et sportive. Je vous rappelle que dans votre campagne, vous avez mis en avant la culture et le sport. »*

Monsieur le Maire : *« Les sujets restent à l'ordre du jour d'une autre commission. C'est juste le numéro qui change. Ces thématiques restent toujours importantes pour nous. »*

Madame Sarah DIOUANI : *« Pour une Commune de 6 000 habitants, je crains quand même que l'absence de cette commission remise au second plan l'investissement mené par les associations dans ce domaine.*

En terme de pilotage, je pense que vous ne pouvez pas avancer aussi efficacement dans les projets. Je ne mets pas tout en question, mais je pense que le fait d'ajouter des nouvelles fonctions aux Conseillers Municipaux Délégués, on va se disperser. »

Monsieur le Maire : *« J'en déduis que vous jugez ça comme un manque de soutien. Je peux vous dire que nous apporterons toujours le même soutien au milieu associatif sportif et culturel, c'est juste deux délégations qui seront portées par d'autres Élus. Je peux comprendre que vous remettiez en question les compétences des Élus ? »*

Madame Sarah DIOUANI : *« Non, mais je vous explique que je suis très étonnée de cette décision pour une Commune de cette strate. »*

Madame Audrey JOLY : *« Je vais rebondir tout de suite mais je pense que le sujet viendra après. Du fait qu'une Commission est dispatchée sur les autres, les personnes qui siégeaient au sein de celle-ci, n'y seront plus. Une personne de notre groupe ne pourra donc plus y siéger.*

Est-ce qu'il sera possible de switcher dans une autre Commission un des nôtres par la personne qui a perdu sa place dans la Commission ? »

Monsieur le Maire : *« Oui, on en reparlera dans le cadre de la modification des commissions municipales. »*

La proposition a été adoptée par 20 Voix Pour, 2 Voix Contre et 4 Abstentions.

4 - MISE À JOUR DE L'ORDRE DU TABLEAU DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DES DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que suite à la fixation du nombre d'Adjoints à 7, il convient de procéder à la mise à jour de l'ordre du tableau des Adjoints et des Conseillers Municipaux.

Il est proposé de remonter chaque adjoint d'un rang à compter de l'Adjoint venant immédiatement après l'Adjoint démissionnaire, ainsi qu'il suit :

- 1^{er} Adjoint : Stéphanie BARLET
- 2^{ème} Adjoint : Mildred WERQUIN
- 3^{ème} Adjoint : Laurent THUILLIEZ
- 4^{ème} Adjoint : Peggy MIJUN
- 5^{ème} Adjoint : Alain BAILLET
- 6^{ème} Adjoint : Dominique POCLET
- 7^{ème} Adjoint : Ouassini LENBA

Cette modification de la composition de l'équipe municipale entraînera un ajustement de certaines délégations, prises par arrêté du Maire.

Monsieur le Maire propose les aménagements suivants :

- Madame LEMAIRE Sabrina, Conseillère Municipale Déléguée à la Vie associative autre que sportive et au partenariat avec la Ville de Raszów » **se verra ajouter la délégation « Culture ».**
- Monsieur SERIO Bernard, occupera le poste de Conseiller Municipal Délégué en charge du « Sport ».

La proposition a été adoptée par 24 Voix Pour et 2 Abstentions.

5 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS - ADOPTION DU TAUX DE BASE DANS LE RESPECT DE L'ENVELOPPE GLOBALE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le nombre d'Adjoints venant d'être ramené à 7, il convient de revoir le montant des indemnités de fonction fixé par délibération du 7 avril 2026.

Il est proposé de répartir l'enveloppe globale maximale soit 244,86 %, de la manière suivante entre **le Maire, les 7 Adjoints et les 7 Conseillers Municipaux délégués** :

Fonction	Calcul de l'enveloppe globale Taux maximal en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique *	Taux indemnité de base en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Maire	58,30 %	51 %
1 ^{er} Adjoint au Maire	23,32 %	15 %
2 ^{ème} Adjoint au Maire	23,32 %	15 %
3 ^{ème} Adjoint au Maire	23,32 %	15 %
4 ^{ème} Adjoint au Maire	23,32 %	15 %
5 ^{ème} Adjoint au Maire	23,32 %	15 %
6 ^{ème} Adjoint au Maire	23,32 %	15 %
7 ^{ème} Adjoint au Maire	23,32 %	15 %
8 ^{ème} Adjoint au Maire	23,32 %	-
Conseiller délégué 1		6,4 %
Conseiller délégué 2		6,4 %
Conseiller délégué 3		6,4 %
Conseiller délégué 4		6,4 %
Conseiller délégué 5		6,4 %
Conseiller délégué 6		6,4 %
Conseiller délégué 7		6,4 %
Enveloppe globale	244,86 %	200,80 %

Monsieur le Maire précise que les taux des indemnités restent identiques à ceux votés en avril dernier et ne pas atteindre l'enveloppe globale disponible de 244,86 %.

Monsieur Frédéric RICHARD : « Je voudrais tout simplement dire, qu'en tant qu'Élu, vous vous dites exemplaire mais je note que les indemnités de Vice-Président à la C.A.H.C. ont augmenté de 47 %. On est aussi un peu inquiet sur la surcharge de travail que vous allez mettre sur vos Adjoints et Conseillers Municipaux Délégués alors que leurs indemnités ne vont pas augmenter. On aurait donc pensé que vos indemnités auraient pu être baissées pour augmenter celles de vos délégués. »

Monsieur le Maire : « Je peux vous dire que mon taux d'indemnité de base de 51 % est le plus faible de la C.A.H.C. Quand vous évoquez une hausse de 47 %, là vous faites le procès de Monsieur PILCH, ce qui n'est pas correct et en plus, ce n'est pas le sujet ici. Par contre, sachez que mes Adjoints et mes Conseillers Municipaux Délégués ne travaillent pas pour l'argent. »

Madame Mildred WERQUIN : « Si je peux juste me permettre, je voulais vous remercier justement de la vigilance et de la bienveillance que vous accordez concernant les indemnités que nous percevons par rapport à la qualité du travail fourni. On s'est concerté et on a échangé ensemble sur le sujet. En ce qui concerne la charge de travail, on a aussi les agents des services sur qui on peut compter et on a des Conseillers Municipaux Délégués qui viennent en renfort sur certaines délégations. Donc pour nous, c'était important de maintenir ce taux au même niveau. On travaille intelligemment. Voilà et merci pour votre bienveillance. »

Madame Audrey JOLY : « Je constate que des Conseillers Municipaux Délégués auront plus de missions, on aurait quand même pu augmenter leur pourcentage d'indemnités. »

La proposition est adoptée par 22 Voix Pour et 4 Abstentions.

6 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS - APPLICATION DE LA MAJORATION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE

Le Conseil Municipal vient d'adopter par délibération le taux de base pour le calcul des indemnités de fonctions des Elus et ce dans le respect de l'enveloppe indemnitaire maximale autorisée.

Considérant qu'au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, la Commune a été attributaire de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion sociale (DSU),

Considérant qu'après avoir voté le taux de base servant au calcul des indemnités de fonction dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, le Conseil Municipal se prononce sur l'application des majorations,

Il est proposé au Conseil Municipal de calculer les majorations, liées à la DSU, auxquels peuvent prétendre le Maire, les Adjoints et les conseillers municipaux délégués selon le calcul suivant :

Taux maximal de la strate supérieure x taux voté
(10 000 à 19 999 hbts)

Taux maximal de la strate de base
(3 500 à 9 999 hbts)

Le Conseil Municipal par 20 Voix Pour, 2 Voix Contre et 4 Abstentions décide d'appliquer au taux de base des indemnités de fonction allouées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués, la majoration du fait que la Commune de Dourges ait été attributaire de la DSU au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, ainsi qu'il suit :

Fonction	Calcul de l'enveloppe globale Taux maximal en % de l'indice brut terminal De l'échelle indiciaire de la fonction publique	Taux indemnité de base en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	INDEMNITES ALLOUEES en % Après majoration DSU
Maire	58,30 %	51 %	59,13 %
1 ^{er} Adjoint au Maire	23,32 %	15 %	18,40 %
2 ^{ème} Adjoint au Maire	23,32 %	15 %	18,40 %
3 ^{ème} Adjoint au Maire	23,32 %	15 %	18,40 %
4 ^{ème} Adjoint au Maire	23,32 %	15 %	18,40 %
5 ^{ème} Adjoint au Maire	23,32 %	15 %	18,40 %
6 ^{ème} Adjoint au Maire	23,32 %	15 %	18,40 %
7 ^{ème} Adjoint au Maire	23,32 %	15 %	18,40 %
8 ^{ème} Adjoint au Maire	23,32 %	-	-
Conseiller délégué 1		6,4 %	7,85 %
Conseiller délégué 2		6,4 %	7,85 %
Conseiller délégué 3		6,4 %	7,85 %
Conseiller délégué 4		6,4 %	7,85 %
Conseiller délégué 5		6,4 %	7,85 %
Conseiller délégué 6		6,4 %	7,85 %
Conseiller délégué 7		6,4 %	7,85 %
TOTAL	244,86 %	200,80 %	242,88 %

7 - MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR BOUGHEZAL JULIEN

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 7 avril 2026, le Conseil municipal a décidé la création de 8 Commissions Municipales, représentatives des délégations données aux Adjoints.

A la suite de la démission de Monsieur BOUGHEZAL Julien, 2^{ème} Adjoint, il a été décidé de ne pas procéder à son remplacement et de réduire ainsi le nombre d'adjoints à 7.

De même, il a été procédé à une modification des délégations.

Il convient donc aujourd'hui de revoir les Commissions Municipales.

Au vu de ce qui précède, **Monsieur le Maire** propose les modifications suivantes :

- Suppression de la Commission N°2 : « Sport – Culture – Vie associative – Partenariat avec la Ville de Raszków » ;
- Modification du nom de la Commission N°1 pour y ajouter la délégation « Culture – Vie associative – Partenariat avec la Ville de Raszków » ;
- Modification du nom de la Commission N°6 pour y ajouter la délégation « Sport » et retirer la délégation « Cérémonies - Devoir de mémoire » ;
- Modification du nom de la Commission N°8 pour y ajouter la délégation « Cérémonies - Devoir de mémoire ».

De même, il propose que Madame LEMAIRE Sabrina intègre la Commission « Finances – Ressources Humaines – Culture – Vie Associative – Partenariat avec la Ville de Raszków » en remplacement de Madame GOUAL Rahma.

Que Monsieur SERIO Bernard intègre la Commission « Affaires et projets communaux – Patrimoine – Développement économique – Sport » en remplacement de Monsieur SCHOLLART Denis et que Monsieur

SCHOLLART Denis intègre la Commission « Sécurité – Cérémonies – Devoir de mémoire » en remplacement de Monsieur SERIO Bernard.

Monsieur le Maire demande aux groupes de l'opposition si des modifications sont envisagées dans la composition des commissions municipales.

Monsieur RICHARD Frédéric propose de se retirer de la Commission « Sécurité – Cérémonies – Devoir de mémoire » au profit de Monsieur FERNAND Matthieu.

L'élection a lieu par vote à bulletin secret conformément aux articles L. 2121-20 et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire invite les Membres présents à se prononcer par un vote à main levée, sur le mode de scrutin.

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé par un vote à main levée.

Le Conseil Municipal, par 24 Voix Pour et 2 Voix Contre, décide :

- de supprimer la Commission N°2.
- d'intituler la Commission N°1 : « Finances – Ressources Humaines – Culture – Vie associative – Partenariat avec la Ville de Raszów » ;
- d'intituler la Commission N°6 : « Affaires et projets communaux – Patrimoine – Développement économique - Sport » ;
- d'intituler la Commission N°8 : « Sécurité – Cérémonies – Devoir de mémoire » ;
- d'intégrer Madame LEMAIRE Sabrina au sein de la Commission « Finances – Ressources Humaines – Culture – Vie Associative – Partenariat avec la Ville de Raszów » en remplacement de Madame GOUAL Rahma.
- d'intégrer Monsieur SERIO Bernard au sein de la Commission « Affaires et projets communaux – Patrimoine – Développement économique – Sport » en remplacement de Monsieur SCHOLLART Denis.
- d'intégrer Monsieur SCHOLLART Denis au sein de la Commission « Sécurité – Cérémonies – Devoir de mémoire » en remplacement de Monsieur SERIO Bernard.
- d'intégrer Monsieur FERNAND Matthieu au sein de la Commission « Sécurité – Cérémonies – Devoir de mémoire » en remplacement de Monsieur RICHARD Frédéric.
- que les numéros des Commissions 3, 4, 5, 6, 7 et 8 avancent de ce fait d'un rang.

Et valide la liste et la composition des 7 Commissions Municipales :

■ **COMMISSION N°1 - « FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – CULTURE – VIE ASSOCIATIVE – PARTENARIAT DE LA VILLE DE RASZKOW »**

Membres : Stéphanie BARLET - Alain BAILLET - Sabrina LEMAIRE - Séverine DUJARDIN - Peggy MIJUN - Benjamin CROISIER - Laurent THUILLIEZ - Audrey JOLY - Sarah DIOUANI

■ **COMMISSION N°2 - « ACTION SOCIALE – SENIORS – SANTE – HANDICAP – INCLUSION »**

Membres : Mildred WERQUIN - Pauline DUBAR - Monique LECOCQ - Roland SIX - Benjamin CROISIER - Denis SCHOLLART - Dominique POCLET - Cécile CABOCHE - Antoine GIBOIRE

■ **COMMISSION N°3 - « TRAVAUX – URBANISME – TRANSITION ENERGETIQUE – ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE »**

Membres : Laurent THUILLIEZ - Roland SIX - Bernard SERIO - Jean-Marie RAVEZ - Stéphanie BARLET - Graziella MADAU - Ouassini LENBA - Frédéric RICHARD - Laurence LAMPIN

■ **COMMISSION N°4 - « EDUCATION – PETITE ENFANCE – JEUNESSE »**

Membres : Peggy MIJUN - Séverine DUJARDIN - Rahma GOUAL - Denis SCHOLLART - Benjamin CROISIER - Graziella MADAU - Pauline DUBAR - Cécile CABOCHE - Laurence LAMPIN

▪ **COMMISSION N°5 - « AFFAIRES ET PROJETS COMMUNAUX – PATRIMOINE – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SPORT »**

Membres : Alain BAILLET – Bernard SERIO – Rahma GOUAL –Julien BOUGHEZAL – Stéphanie BARLET – Mildred WERQUIN – Ouassini LENBA – Audrey JOLY – Sarah DIOUANI

▪ **COMMISSION N°6 - « VIE DES QUARTIERS – LOGEMENTS – ANIMATIONS LOCALES**

Membres : Dominique POCLET – Nathalie BLONDEAU – Monique LECOCQ – Bernard SERIO - Séverine DUJARDIN – Olivier BLONDEAU – Julien BOUGHEZAL – Frédéric RICHARD – Laurence LAMPIN

▪ **COMMISSION N°7 - « SECURITE – CEREMONIES – DEVOIR DE MEMOIRE »**

Membres : Ouassini LENBA – Denis SCHOLLART – Laurent THUILLIEZ – Jean-Marie RAVEZ - Roland SIX – Olivier BLONDEAU – Sabrina LEMAIRE – Matthieu FERNAND – Antoine GIBOIRE

8 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par délibération en date du 7 avril 2026, le Conseil Municipal a décidé la création de 8 Commissions Municipales représentatives des délégations données aux Adjoints.

Compte-tenu de la modification des commissions municipales suite à la démission de Monsieur BOUGHEZAL Julien, 2ème Adjoint, Monsieur le Maire propose de modifier l'article 22 du règlement intérieur du Conseil Municipal relatif aux Commissions Municipales permanentes.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier cet article comme suit :

Commission	Intitulé	Nombre de membres
Commission n°1	Finances – Ressources Humaines – Culture – Vie associative – Partenariat avec la Ville de Raszków	9 membres
Commission n°2	Action sociale – Seniors – Santé – Handicap – Inclusion	9 membres
Commission n°3	Travaux – Urbanisme – Transition énergétique – Environnement – Cadre de vie	9 membres
Commission n°4	Education – Petite enfance – Jeunesse	9 membres
Commission n°5	Affaires et projets communaux – Patrimoine – Développement économique – Sport	9 membres
Commission n°6	Vie des quartiers – Logements – Animations locales	9 membres
Commission n°7	Sécurité – Cérémonies – Devoir de mémoire	9 membres

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9 - COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Monsieur Frédéric RICHARD : « Monsieur le Maire, je vous avais interpellé lors du précédent Conseil Municipal sur le mail que je vous avais adressé concernant le fonctionnement du C.C.A.S., qu'en est-il ? »

Monsieur le Maire : « Je vous avais indiqué que ce n'était pas un sujet à évoquer en Conseil Municipal mais en Commission d'Action Sociale. Madame Mildred WERQUIN évoquera le sujet à la prochaine commission et vous aurez communication du compte-rendu. »

Monsieur Frédéric RICHARD : « Et la sécurité, on n'en parle pas non plus ? »

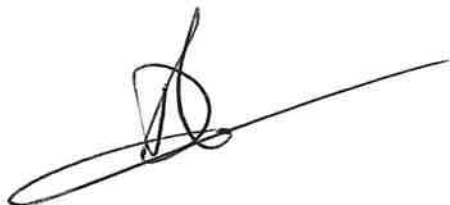
Monsieur le Maire : « *Si vous avez un sujet à évoquer, je vous rappelle que vous pouvez envoyer une question au moins 48 heures avant la séance du Conseil Municipal, c'est noté dans le règlement intérieur. Il y a des règles à respecter. »*

Monsieur Frédéric RICHARD : « *Je veux juste dire qu'il faudra penser à ouvrir rapidement les postes à la sécurité. »*

Monsieur le Maire : « *Ce n'est pas le lieu pour en débattre. Le débat est clos. »*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H20.

**Le Secrétaire de Séance,
Sarah DIOUANI**



**Le Maire,
Tony FRANCONVILLE**

